

L'effectif de ses médecins urgentistes, en dépit d'efforts de recrutement, conduit le Centre Hospitalier Intermunicipal de Redon-Carentoir à réorganiser, **du 13 au 22 mai 2022**, les modalités d'accueil du public sollicitant une consultation médicale d'urgence.

En effet, toutes les possibilités de renfort et/ou d'entraide entre établissements ont été mobilisées, mais l'organisation habituelle ne peut être maintenue dans le contexte d'une activité hospitalière encore importante dans l'ensemble des établissements de santé de la région.

### **En cas de besoin, faites le 15 avant de vous déplacer**

Le centre 15 vous orientera vers le lieu le mieux adapté à votre besoin : vous pourrez bénéficier de conseils et un transport sanitaire (pompiers ou ambulances privées) pourra si nécessaire être envoyé à votre domicile.

Le Service Mobile d'Urgences Réanimation (SMUR) de Redon reste disponible 24h/24 et 7j/7 pour assurer la prise en charge de toute urgence vitale dans le cadre de la régulation par le centre 15 du SAMU.

### **Adaptation du fonctionnement des urgences la nuit**

En concertation avec l'ARS de Bretagne, les Centres de Régulation et de Réception des Appels (CRRA) des Samu 35, 44 et 56, les responsables de l'organisation de la permanence des soins non programmés (ADOPS), les Services départementaux d'intervention et de secours (SDIS 35, 44 et 56), les transporteurs sanitaires et la Gendarmerie Nationale, un dispositif de prise en charge sécurisé des patients a été défini sur le territoire de Redon-Carentoir.

Du fait de la présence d'un seul médecin urgentiste, susceptible d'être mobilisé dans le cadre d'une sortie du Service Mobile d'Urgence et de réanimation (SMUR), **le service d'accueil des urgences de l'hôpital de Redon n'accueillera pas le public, de 20h à 8h, du vendredi 13 mai au dimanche 22 mai 2022.**

**Le service restera ouvert au public en journée, de 8h à 20h.**

### **Dispositifs d'accès aux soins pendant cette période**

Afin d'assurer la couverture des demandes de soins non programmés entre 20h et 8h à ces dates, le dispositif sera le suivant :

- Les **médecins urgentistes** des centres 15 / SAMU d'Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique et Morbihan resteront joignables 24h/24 et 7j/7 et à l'écoute des **patients qui appellent le 15**. Les SAMU renforceront leur vigilance pour la régulation des appels provenant de la population du territoire de Redon-Carentoir.
- Le **SMUR** du centre hospitalier de Redon restera opérationnel 24h/24 et 7j/7 pour prendre en charge les urgences vitales sur le périmètre du Pays de Redon-Carentoir.
- Le **circuit spécifique** de prise en charge des **femmes enceintes** accessible 24h/24 sera maintenu.
- **La maison médicale de garde** de Redon sera ouverte aux horaires habituels, sur le site de l'hôpital : le samedi de 14h à 18h et de 20 à 23h, le dimanche et les jours fériés de 9h à 12h, de 14h à 18h et de 20h à 23h.

La demande de soins des patients qui se présenteraient spontanément aux urgences serait évaluée par le centre 15 en relation avec le centre hospitalier de Redon-Carentoir.